

RÉGLEMENTER LE CANNABIS

Prise de position du groupe parlementaire Vert, adoptée le 16.02.2024

Pénaliser la consommation de drogues ou de cannabis est un échec, car cela coûte cher, sabote la prévention et la protection de la jeunesse et génère un marché noir florissant dominé par des structures mafieuses dont les produits sont d'une qualité et d'une provenance douteuses. C'est pourquoi les VERT-E-S s'engagent depuis des décennies pour dépénaliser la consommation de drogues et de cannabis et pour renforcer la prévention des dépendances. **Il y a plus de 30 ans, le groupe Vert a été le premier à déposer une initiative parlementaire en faveur de la légalisation complète du cannabis¹.** Depuis lors, d'autres tentatives ont suivi pour dépénaliser et réglementer la consommation de cannabis².

Après des décennies d'engagement politique des VERT-E-S et un changement sociétal au sein de la population, la politique suisse en matière de drogues et de dépendances pourrait connaître un véritable changement de paradigme grâce à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire Siegenthaler (20.473) « [réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs](#) » : devenir cohérente en étant axée sur la protection de la santé.

La mise sur pied d'une sous-commission « réglementation du cannabis » montre clairement que **la consommation de cannabis pourrait être légalisée au cours de cette législature**. Pour la santé publique, c'est l'opportunité de réduire l'impact négatif de l'interdiction sur les consommatrices ou consommateurs et la société tout en tirant parti des bénéfices sociétaux, médicaux et – secondairement – économiques du cannabis.

Lors des travaux législatifs, les VERT-E-S ne donneront pas la priorité à une commercialisation maximale. Car, comme le montre l'exemple de certains États-Unis, celle-ci s'accompagne d'effets indésirables considérables (marketing agressif, vente de produits douteux, augmentation d'une consommation (à risque), influence de la puissante industrie du tabac et de l'alcool, etc.) À la place, les VERT-E-S mettront l'accent sur la santé publique, notamment en renforçant la protection de la jeunesse et la prévention des dépendances, en réduisant les risques (sanitaires) et en luttant contre le marché noir. **Pour y parvenir il faut trouver une voie médiane entre un marché noir dérégulé (modèle de l'UDC) et un marché légal dérégulé (modèle du PLR).** Face à la consommation de cannabis au sein de la population, il est temps de mener une politique davantage réaliste et moins moraliste.

¹ cf. initiative parlementaire du groupe Vert (92.441) : « [révision de la loi sur les stupéfiants](#) ».

² cf. p.ex. la motion du groupe (97.3312) : « [légalisation du chanvre](#) », son initiative parlementaire (04.443) : « [loi sur la prévention et la prise en charge en matière de toxicodépendances](#) », l'initiative parlementaire de Katharina Prelicz-Huber (09.488) : « [dépénalisation du cannabis](#) », celle du groupe Vert (17.440) : « [élaboration d'une loi fédérale sur le chanvre](#) », la motion de Regula Rytz (17.4113) : « [études sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes](#) », et celle de Léonore Porchet (20.3483) : « [pour une nouvelle définition du cannabis](#) ».

Durant les travaux législatifs en cours, les VERT-E-S entendent réglementer la consommation de cannabis selon les 3 axes suivants :

- **renforcer la protection de la jeunesse et de la santé et la prévention des dépendances**
 - interdiction complète de la publicité et du parrainage. À la place, imprimer sur les emballages des informations sur une consommation peu risquée et le conseil en prévention.
 - vente aux seules personnes majeures, mais sans pénaliser / poursuivre pénalement les consommatrices ou consommateurs mineur-e-s
 - prescriptions strictes pour la culture et la qualité des produits (réglementation des additifs, produits de l'agriculture biologique suisse, ...)
 - instauration d'une taxe spécifique (à l'instar du tabac et de l'alcool) pour financer la prévention des dépendances, les activités de conseil, les thérapies et la recherche en matière de dépendances
 - taxe incitative / imposition modérée et basée sur le risque
 - mise en place d'un monitoring statistique sur la consommation de cannabis

- **commercialiser dans un cadre étroit**
 - emballages neutres, pas de logos commerciaux
 - points de vente gérés ou mandatés par l'État
 - production et vente assurées par des entreprises différentes (pas d'intégration verticale)

- **renforcer les libertés individuelles et l'indépendance face à l'industrie**
 - privilégier la culture propre ou l'approvisionnement communautaire (Cannabis Social Clubs)
 - renoncer à la poursuite pénale et à l'exécution des peines pour toutes les personnes accusées d'être en possession de cannabis ou reconnues coupables.